

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 25 avril (25/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**  
Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame SAURY est nommée secrétaire de séance.

03 – 25 avril 2018

**3. Réalisation de travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux pour 2018 – approbation du plan de financement et demande de subventions**

Rapporteur : Madame HEMERY.

VU la présentation ci-dessous de Monsieur le Maire,

VU l'Agenda programmé d'accessibilité (Ad'Ap) adopté par délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2015,

**Considérant** que cette tranche travaux d'un montant de 100 000 € HT (soit 120 000 € TTC) pour 2018 doit être réalisée pour respecter l'Ad'AP,

**Considérant** que cette opération est susceptible d'être subventionnée,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES POUR L'OPERATION - ANNEE 2018	
Travaux et Honoraires	100 000 €HT

RECETTES	
Partenaires	
- ETAT- 30%	30 000 €HT
- Région Occitanie – 30 %	30 000 €HT
- Conseil Départemental Tarn et Garonne – 12 %	12 000 €HT
- Communes de Moissac – 28 %	28 000 €HT
TOTAL	100 000 €HT

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la tranche travaux d'un montant de 100 000 € HT (soit 120 000 € TTC) pour 2018,


**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région et du Département,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme  
Moissac le 26 avril 2018

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :